



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 29 Mai 2019
CR N° 38**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - VANEY Nolwenn

Excusé(es) : Madame PUDELKO Françoise
Monsieur LUCHESE Anthony

Invité(es) : Mesdames FERRER Ghislaine – TORTORA Sandrine

**La COC est à la recherche de bénévoles pour la saison 2019-2020.
Merci d'appeler le Comité le mercredi entre 18h00 et 20h00**

COURRIER AUX CLUBS

Kremlin Bicêtre : La COC donne son accord pour votre match amical le 2 juin 2019 à 20h30 au COSEC au Kremlin Bicêtre.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Poule Intermédiaire

Martigua : Votre équipe se voit pénaliser d'un point au classement.

Poule Basse :

Rencontre CHB Bry / Paris Sport Club 1 D du 13-14/04/2019 :

La COC refuse cette demande de report en vertu de l'article 4 des règlements particuliers de la COC. Les rencontres ne peuvent être jouées après la fin du championnat.

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris Université Club 1E / RSC Champigny 3 du 25-26/05/2019 :

La COC aimerait savoir qui a arbitré cette rencontre.

Rencontre US Ivry HB 4 / US Fontenay HB du 25-26/05/2019 :

La COC aimerait savoir qui a arbitré cette rencontre.

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre HBC Choisy le Roi 2 / Elan Chevilly Larue du 25-26/05/2019 :

La COC refuse cette demande de report en vertu de l'article 4 des règlements particuliers de la COC. Les rencontres ne peuvent être jouées après la fin du championnat.

5^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Stella St Maur HB 3 / CSA Kremlin Bicêtre du 25-26/05/2019 :

La COC aimerait savoir qui a arbitré cette rencontre.

MOINS DE 17 ANS

Après vérifications les demandes de report suivantes :

EXCELLENCE : Marolles HB / ES Vitry du 25-26/05/2019

ES Sucy HB / US Fontenay HB du 06-07/04/2019

Joinville HB AS / HBC Arcueil du 25-26/05/2019

HONNEUR : Thiais HBC / CHB Bry du 30-31/03/2019

La COC refuse toutes ces demandes de report en vertu de l'article 4 des règlements particuliers de la COC. Les rencontres ne peuvent être jouées après la fin du championnat.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Poule Basse

Rencontre Paris Université Club 2 / HBC Cachan du 25-26/05/2019 :

Cachan : Votre équipe ne s'étant pas présentée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris SG HB 4 / US Villejuif HB du 25-26/05/2019 :

Villejuif : Votre équipe ne s'étant pas présentée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

MOINS DE 18 ANS

Pour les rencontres suivantes :

Stella ST-Maur / Stade Français :

Stade Français / HBC Chennevières

US Ormesson / US Fontenay HB

Toutes ces rencontres sont perdu par pénalité sportive pour les 2 clubs .Le classement sera actualisé



COMMISSION « JEUNES »

MPL33/2018

Valenton, le 28 Mai 2019

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

TOUS LES CLUBS

INFORMATION a TOUS LES CLUBS

La Commission regrette qu'en dépit de ses nombreuses sollicitations, quelques clubs ignorent les contraintes de dates (fin des championnats les 25/26 Mai 2019). Le règlement fédéral interdit qu'une rencontre ait lieu après cette date (fin des matches « RETOUR »), c'est très exceptionnellement que des dérogations ont été acceptées pour les 1^{er} et 2 Juin.

Moins de 11ans Filles

- Rencontre **L'Hay les Roses/St Maur** – Pas de FDME, la rencontre a-t-elle eu lieu ?

Moins de 13ans Filles

Poule A

- Rencontre **Kremlin Bicêtre/Chennevières** du 18 mai : Compte tenu des circonstances (Challenge Régional) et en l'absence de réponse des clubs suite à nos 2 rappels, le match ne pourra pas se jouer.
- Rencontre **Villiers/Créteil** des 18/19 mai : reportée au mercredi 29 mai à 18h30 (le nécessaire a été fait dans Gest'hand)

Moins de 11ans Garçons

Poule F

- La rencontre **Ormesson/Le Plessis** du 11 mai – en l'absence de réponse des 2 clubs la commission prononce : « Match perdu pour les 2 clubs ». pénalité sportive.
- Rencontre **Ormesson /Cachan** du 19 mai : La FDME exportée nous donne un score de 0 /0 ! Nous demandons aux 2 clubs une confirmation du score - **RAPPEL** .

Moins de 13 Garçons

Poule B

- Rencontre **Arcueil/Maisons Alfort** du 31 mars – est reportée au 1^{er} juin à **17h**. *Nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.*
- La rencontre **Créteil/L'Hay les Roses** du 11 mai annulée pour des raisons techniques (fuite d'eau) ne pourra pas se jouer. Match perdu aux 2 clubs – pénalité sportive.
- Rencontre **Maisons Alfort/l'Hay les Roses** des 8/9 décembre reportée au 13 avril ne s'est pas jouée. Match perdu pour les 2 clubs – pénalité sportive.

Poule D

- Rencontre **Ormesson/ Villejuif** du 30 mars. Villejuif n'ayant pu se déplacer, En l'absence de réponse des 2 clubs, la commission prononce « match perdu au 2 clubs » - pénalité sportive.

Poule G

- La rencontre **Bry/Ivry** du 18 mai reportée au 26 mai : l'export de la feuille de match n'indique pas le score. Merci aux 2 clubs de nous le transmettre.

Tournois Mini Hand

9 Juin

Champigny

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois. Merci aux clubs qui ne l'ont pas fait de nous les envoyer au plus vite.

Pour la Commission

Michèle PETIT-LETURGEZ

La Présidente de la COC 94

Martine CORMERAIS



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.